



Fiche de poste

Contrat - ETUDIANT(E) RELAIS CITE

Type : contrat étudiant (CDD temps partiel)	Rémunération : 9.87 € net / heure
Durée : 15/09/2025 au 30/06/2026	Horaires : environ 5h/semaine en discontinu – 20h/mois
Localisation : Résidences Universitaires du Crous	

Environnement

Au sein du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR), le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et les vingt-six Centres régionaux des œuvres universitaires (Crous) constituent un réseau dont la mission sociale s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants : accompagnement social et financier (bourses sur critères sociaux, aides financières, service social) logement, restauration, vie de campus.

Ces établissements constituent un réseau dont la mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (restauration, logement, culture...).

Domaine d'activité	Hébergement étudiant
Missions principales du poste	• Favoriser le lien social au sein des résidences universitaires et contribuer à l'apprentissage du « vivre ensemble ». • Lutter contre l'isolement • Un relais pour le repérage et l'orientation des étudiants en difficulté vers le réseau d'aide existant. • Accompagner les étudiants dans leurs démarches d'accès aux droits (CAF-CPAM, DSE...)
Composition et organisation du service	Sous la responsabilité de la conseillère technique en service social chargée de la mise en œuvre du dispositif, avec l'appui de la psychologue du dispositif, en partenariat avec le Camus et en lien étroit avec le directeur de la résidence.

Poste

Description du poste	• L'étudiant relais propose un accueil individualisé en se présentant à chaque résident, principalement via le « porte-à-porte ». • Il observe, écoute et renseigne les étudiants en fonction de leur situation personnelle. • Il facilite l'intégration de chaque étudiant au sein de la résidence. • Il partage ses connaissances de la vie universitaire et facilite l'accès au réseau d'aide : CAMUS, assistantes sociales Crous, SSE (Service de Santé Etudiante de l'Université de Strasbourg), etc. • Il réoriente les étudiants en difficulté vers le réseau d'aide existant. • Il peut mettre en place des actions collectives en lien direct avec les services civique en résidence ou y participe.
-----------------------------	---

Conditions particulières d'exercice	• Si possible, être résident en cité universitaire depuis 1 an. • Emploi du temps modulable en fonction des contraintes spécifiques à l'emploi (week-end, soirée). • Il fait partie intégrante du personnel de la résidence avec qui il communique tout au long de l'année. Il doit rendre compte au directeur de la résidence des heures effectuées en complétant chaque mois, la fiche carnet de bord. Obligation de rendre compte régulièrement : • Tous les 15 jours auprès de l'assistante sociale référente de la résidence ; selon un calendrier défini, auprès de la psychologue du dispositif et à la demande du directeur de la résidence. • Obligation de suivre les formations proposées dans le cadre de la prise de fonction. • De présenter un rapport d'activité au cours du bilan final en mai
Interactions auprès des résidents	Il est repéré dans sa fonction grâce à un badge professionnel, des affiches, des flyers et il dispose d'une adresse électronique professionnelle pour communiquer.

Profil recherché

Connaissances	Connaître l'environnement universitaire. Connaître sa résidence et son environnement. Avoir des notions concernant l'accès au droit (Bourse, aide au logement, CPAM ...) Connaître une langue étrangère (anglais minimum)
Savoir être	Avoir de réelles aptitudes relationnelles (être à l'écoute, disponible...) Être dynamique et autonome Savoir faire preuve de discrétion et de discernement

Rappel des règles générales

L'étudiant relais peut être sollicité par :

- Un résident
- Un membre du personnel de la résidence (direction, secrétariat, veilleur, personnel de loge, agent de service)
- L'assistante sociale référente qui l'encadre
- La psychologue référente qui le supervise

Dans le cadre de ses missions, l'étudiant relais est amené à :

Au niveau individuel

- Communiquer une information factuelle sur l'un des services de l'université de Strasbourg (Crous, CAMUS, S.S.E, Espace Avenir) ;
- Communiquer une information administrative (CAF, CPAM, bourse, droit au séjour...)
- Aller rencontrer un résident sur demande d'un personnel, après que la situation ait été discutée avec au moins une des référentes pour préparer l'intervention.
- S'assurer du bien être des résidents en discutant avec ceux qui se rendent disponibles ; le cas échéant d'en discuter avec les référentes pour savoir où orienter l'étudiant ;
- Repérer des situations fragiles et pouvoir en informer les référentes afin que des solutions adaptées soient proposées.

- Présenter le fonctionnement de la résidence et participer à la communication d'événements (locaux, arrivée, relais vers le personnel approprié) ;
- Présenter les moyens de communications, notamment l'application Ma résidence By Crous ;

Au niveau collectif

- Participer à des actions mises en place par des partenaires (Soirée de rentrée, soirées vaccination du SSE, soirée ciné-débat, etc)
- Organiser des actions collectives en lien direct avec les services civiques de la résidence ou du directeur de la résidence.

L'étudiant relais ne peut pas être sollicité pour :

- Régler un problème de manquement au règlement intérieur de la résidence. Il n'assume pas l'autorité concernant des conflits interpersonnels, la consommation de produits illicites, de manque de propreté, etc.
- Intervenir dans une situation dangereuse : bagarre, urgences médicales, etc.
- Aller prendre contact avec un résident dans une situation fragile sans en avoir discuté au préalable avec au moins l'une de ses référentes (ex : retour en chambre à la suite d'une hospitalisation post tentative de suicide, l'étudiant a un temps de préparation obligatoire avec la psychologue qui l'encadre).
- Gérer un dysfonctionnement matériel lié à la résidence : intervenir sur les installations de chauffage, le rangement d'une salle commune, laver la cuisiner, etc.

Spécificités de la cité

Coordonnées	Directeur(trice) : XXXXX – 01.23.45.67.89 prenom.nom@crous-strasbourg.fr Etudiant relais : XXXXX – 01.23.45.67.89 prenom.nom@crous-strasbourg.fr
--------------------	---